

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE EGALITE FRATERNITE
MAIRIE DE BASLIEUX-LES-FISMES

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal – séance du 27 juin deux mil vingt-deux. Par suite d’une convocation en date du 21/06/2022, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le vingt-sept avril deux mil vingt-deux, à vingt heures, sous la présidence de : Lucie POLLET, Maire.

<u>Nombre de Conseillers</u>	
En exercice	11
Présents	10
Votants	10
Pour	10
Contre	
Abstention	
Délibération n° 10-2022	

Présents : FLORANCE Olivier, JACQUIOT Muriel, MAGNIEN Karine, Michel DEGRYSE, MARLOT fanny, HAUTIER Sandra, MIL-HOMENS Ticiano, Laura DEGRYSE

Excusés : ANDRÉ Jean-Philippe

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l’article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l’appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l’article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l’élection d’un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Muriel JACQUIOT est désignée pour remplir cette fonction.

SPL XDEMAT RENOUELEMENT DE CONVENTION PRESTATIONS
INTEGrees

Madame Le Maire explique aux membres du Conseil qu’afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation proposés par la Spl Xdemat, il convient de renouveler la convention pour une durée de 5 ans.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-XDEMAT,

Vu le projet de convention de prestations intégrées,

Le Conseil municipal, après examen, décide à l’unanimité :

- d'approuver le renouvellement rétroactivement à compter du 31 décembre 2020, pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires,

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante dont le projet figure en annexe.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à Baslieux-lès-Fismes,

LUCIE POLLET
2022.07.04 08:56:03 +0200
Ref:20220701_14240
Signature numérique
le Maire



Le 1^{er} juillet 2022,

Lucie POLLET
Maire

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 04/07/2022 à 09h04

Référence de l'AR : 051-215100322-20220627-10_2022-DE

Affiché le 04/07/2022 ; Certifié exécutoire le 04/07/2022

